



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

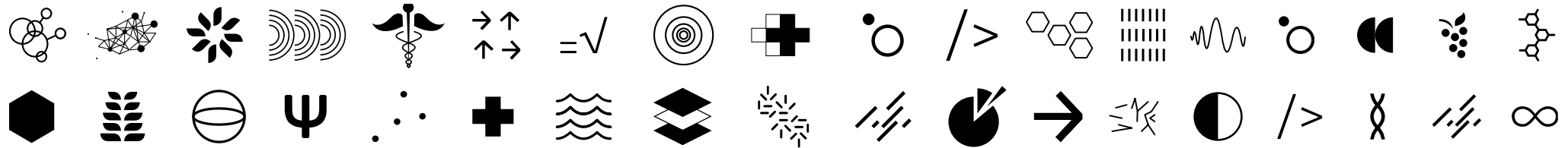


UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

RENTRÉE LICENCE 2 2026-2027



L'ORGANISATION DE L'UFR STAPS





UFR STAPS – ORGANISATION



- Référents Direction : staps.direction@unicaen.fr
 - Directeur : Fabrice Dosseville
 - Directrice adjointe Formations : Fanny Le Mancq
 - Directrice des études : Pascale Leconte
 - Directeur administratif : Judicaël Camus
- Référents pédagogiques :
 - APAS : Antoine Gauthier : antoine.gauthier@unicaen.fr
 - EM : Marion Guillois : marion.guillois@unicaen.fr
 - ES : Philippe Breysacher : philippe.breysacher@unicaen.fr
 - EPSM : Bruno Mantel : bruno.mantel@unicaen.fr
 - MDS : Fanny Le Mancq : fanny.lemancq@unicaen.fr





UFR STAPS – ORGANISATION



- **Référent RSE (régime spécial d'études)**
 - Thierry Blanluet (enseignant) : thierry.blanluet@unicaen.fr
 - Emilie Bazeille (admin) : emilie.bazeille@unicaen.fr
- **Référent Haut Niveau** (versant pédagogique)
 - Guillaume Martin : guillaume.martin@unicaen.fr
- **Référent relations internationales** (document à venir)
 - Elodie Parisse : elodie.parisse@unicaen.fr
- **Référents handicap**
 - Pascale Leconte (enseignante) : pascale.leconte@unicaen.fr
 - Thierry Blanluet (enseignant) : thierry.blanluet@unicaen.fr
 - Emilie Bazeille (admin) : emilie.bazeille@unicaen.fr
- **Référent égalité et VSS**
 - Bruno Mantel : bruno.mantel@unicaen.fr
- **Référents administratifs** : scolarite.staps@unicaen.fr
 - **Gestionnaire L2 : Sabrina David** (absente le mercredi et en télétravail le jeudi)
 - Responsable de scolarité : Emilie Bazeille
 - Référente RSE : Emilie Bazeille





SERVICE DE SCOLARITÉ



→ 2^{ème} étage du bâtiment Sciences 2

→ Ouvert de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h (sauf le vendredi fermeture à 16h)

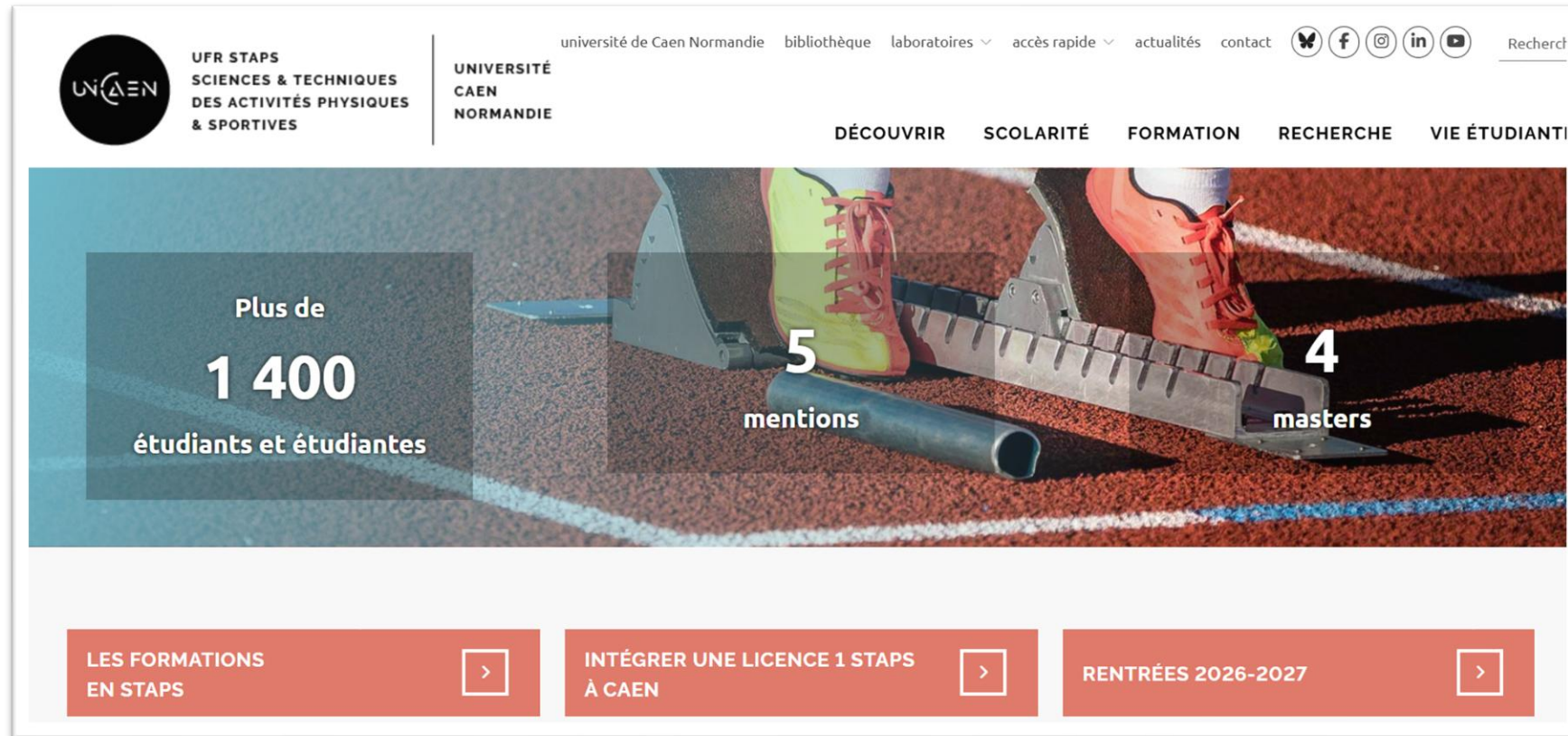
La scolarité est fermée au public le lundi matin

→ Pour toutes les questions liées aux inscriptions pédagogiques, emplois du temps, dispenses, convention de stages, relevés de notes ...





OÙ TROUVER L'INFORMATION ?



Site Internet de l'UFR STAPS :

- Rubrique « Découvrir »

Organigrammes (équipe de direction, responsables pédagogiques et équipe administrative)

- Rubrique « Scolarité – Documents »

Documents règlementaires (calendrier, guide des études...)





COMMUNIQUER PAR MAIL



Votre mail doit être le plus précis possible sur plusieurs points :

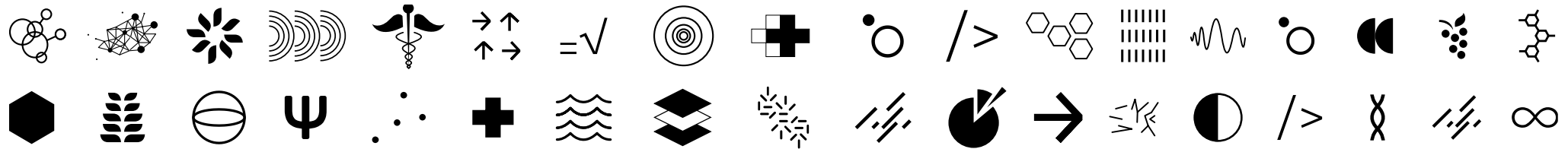
- > Utiliser son **adresse unicaen**
- > Objet doit être suffisamment explicite pour immédiatement cibler la thématique de la demande
- > Le corps du texte doit être clairement énoncé, suite à une ou plusieurs relectures, afin d'éviter tout autre échange pour clarifier le propos
- > Les règles de politesse et de courtoisie sont de mise
- > La signature doit être précise :
Prénom, Nom, L2 mention, Spécialité APSA





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

LES ÉTUDES EN LICENCE 2 STAPS



Normandie Université



LE CALENDRIER DE LA FORMATION



Le calendrier universitaire complet est disponible sur le site de l'UFR STAPS – Rubrique « Sclolarité – Documents »

SEMESTRE 1 (S1) L2 :

- Période de cours : du vendredi 28 aout au vendredi 4 décembre 2026
- Vacances Toussaint : 1 semaine du vendredi 23 octobre soir 1er 3 novembre 2026
- Période d'examens session 1 S1 : du lundi 7 au vendredi 18 décembre 2026
-> NB : Examen Mineure Santé : le vendredi 4 décembre 2026

SEMESTRE 2 (S2) L2 :

- Période de cours : du lundi 4 janvier au mercredi 16 juin 2027
- Vacances hiver : 2 semaines du vendredi soir 19 février au dimanche 7 mars 2027
- Vacances de printemps : 1 semaine du vendredi 16 avril soir au dimanche 25 avril 2027
- Période d'examens session 1 S2 : du lundi 26 avril au mercredi 5 mai 2027
-> NB : Examen Mineure Santé : le vendredi 23 avril 2027

SESSION 2 SEMESTRES 1 & 2 :

- Examens du jeudi 17 au mercredi 30 juin 2027 / Mineure santé : le 24-25 juin 2027





DÉROULÉ DE L'ANNÉE DE FORMATION



S'agissant des modalités pédagogiques de la formation (déroulé, évaluation etc), une réunion par mention de L2 suivra à 11h30-12h30, animée par le responsable de mention :

Au sein du bâtiment Sciences 3 :

L2 APAS : Amphi S3-049 (Antoine GAUTHIER)

L2 EM : Amphi S3-044 (Marion GUILLOIS)

L2 MDS : Salle Sc3-255 (Fanny Le Mancq)

Au sein du bâtiment Sciences 1 :

L2 ES : Amphi Conté (Philippe BREYSACHER)

L2 ESPM : Salle Sc1-225 (Bruno MANTEL)

👉 **INFO pour les étudiants AJAC :**

Il peut arriver que des épreuves se chevauchent. Vous devez donc systématiquement privilégier l'année de redoublement (exemple AJAC L1/L2, si des épreuves se chevauchent, privilégier l'épreuve de L1).

Le statut AJAC ne dispense pas des évaluations de CC.

Le statut AJAC ne permet pas de capitaliser des notes en dessous de la moyenne entre le 1^{ère} et la 2^{ème} session.





DÉROULÉ DE L'ANNÉE DE FORMATION



Quelques éléments importants :

- Les modalités de compensation sont différentes selon les mentions :
 - En APAS, ES et ESPM, les modalités connues en L1 restent **identiques** (compensation entre UE au sein du semestre et compensation entre les semestres)
 - En EM et MDS, des modalités de compensation sont définies **selon la logique des blocs de compétences**. Elles seront présentées lors des réunions par mention par les responsables pédagogiques





INFOS AJAC : AJOURNÉ AUTORISÉ À S'INSCRIRE



- Le règlement commun des études de l'université de Caen voté en CFVU le 29 juin 2022 fixe les conditions d'obtention du statut AJAC (pages 11-12),
- Pour bénéficier d'un statut d'AJAC (non obligatoire), il faut avoir validé (obtenu 10/20 ou plus) au moins 80% de la formation,
- Plus précisément, il faut avoir validé **8 Unités d'Enseignement (UE)** sur les 10 qui composent la formation ainsi il faut :
 - soit 8 UE validées
 - soit 1 semestre validé (validant par compensation 5 UE) + 3 UE
 - soit 1 bloc validé (validant par compensation les UE qui le composent) + le nombre d'UE permettant d'atteindre 8 UE validées





LA SPECIALITÉ SPORTIVE UE 15 ET UE 20



- 14 spécialités sportives proposées – présentation disponible sur l'intranet étudiant de l'UFR STAPS si nécessaire.

Sports collectifs : attention activités avec capacité d'accueil donc sélection possible (obligatoire en Football car 50 places seulement)

- **Basket Ball** : Marion Guillois
- **Football** : Guillaume Long
- **Handball** : Philippe Breysacher
- **Volley Ball** : Frédéric Scellos

Sports individuels :

- APPN : Course d'orientation ET Escalade : François Lemarié
- Athlétisme : Jean Baptiste Lureau
- Badminton : Arnaud Hingant
- Combat Percussion ET Préhension : Thierry Blanluet et Gilles Le Hérissé
- Danse : Nicolas Kepa
- Equitation : Fanny Le Manq
- Gymnastique : Rachel Heurtebize et Pauline Yvard
- Natation : Ivan Bellaunay et Emmanuel Auvray
- Tennis : Nicolas Benguigui
- Tennis de table : Guillaume Martin





LA SPECIALITÉ SPORTIVE UE 15 ET UE 20



LES SPÉCIALITÉS COMMENCENT DÈS LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026
INFORMATION DES LIEUX = AFFICHAGE DANS LE COULOIR DE LA SCOLARITÉ BAT SCIENCES 2

- Vous devez faire votre choix aujourd'hui via le QR code présenté à la dernière DIAPO.
 - 2 vœux à faire : Choix 1 et Choix 2
- (le QR code vous sera aussi envoyé par mail)

Pour le 1^{er} cours, se présenter à votre choix 1 pour présentation des contenus et sélection éventuelle puis orientation si besoin vers une autre spécialité (Choix 2)

Votre inscription dans une Spécialité sera définitive **le jeudi 10 septembre** – Aucun changement possible après cette date.





PROCÉDURE RSE



- Procédure 100% dématérialisée avec la plateforme **Objectif réussites**
- **Etudiants concernés** : étudiants SHBN, salariés, engagés en mission de service civique, sapeur-pompiers volontaires, étudiantes enceintes, militaires dans la réserve opérationnelle, chargés de famille, artistes de haut niveau, associatifs, élus, engagés dans un double cursus, en situation de handicap...
- **Date limité communiquée par mail prochainement.**
- **Contacts** : Thierry Blanluet (PRAG EPS) & Emilie Bazeille (Scolarité)

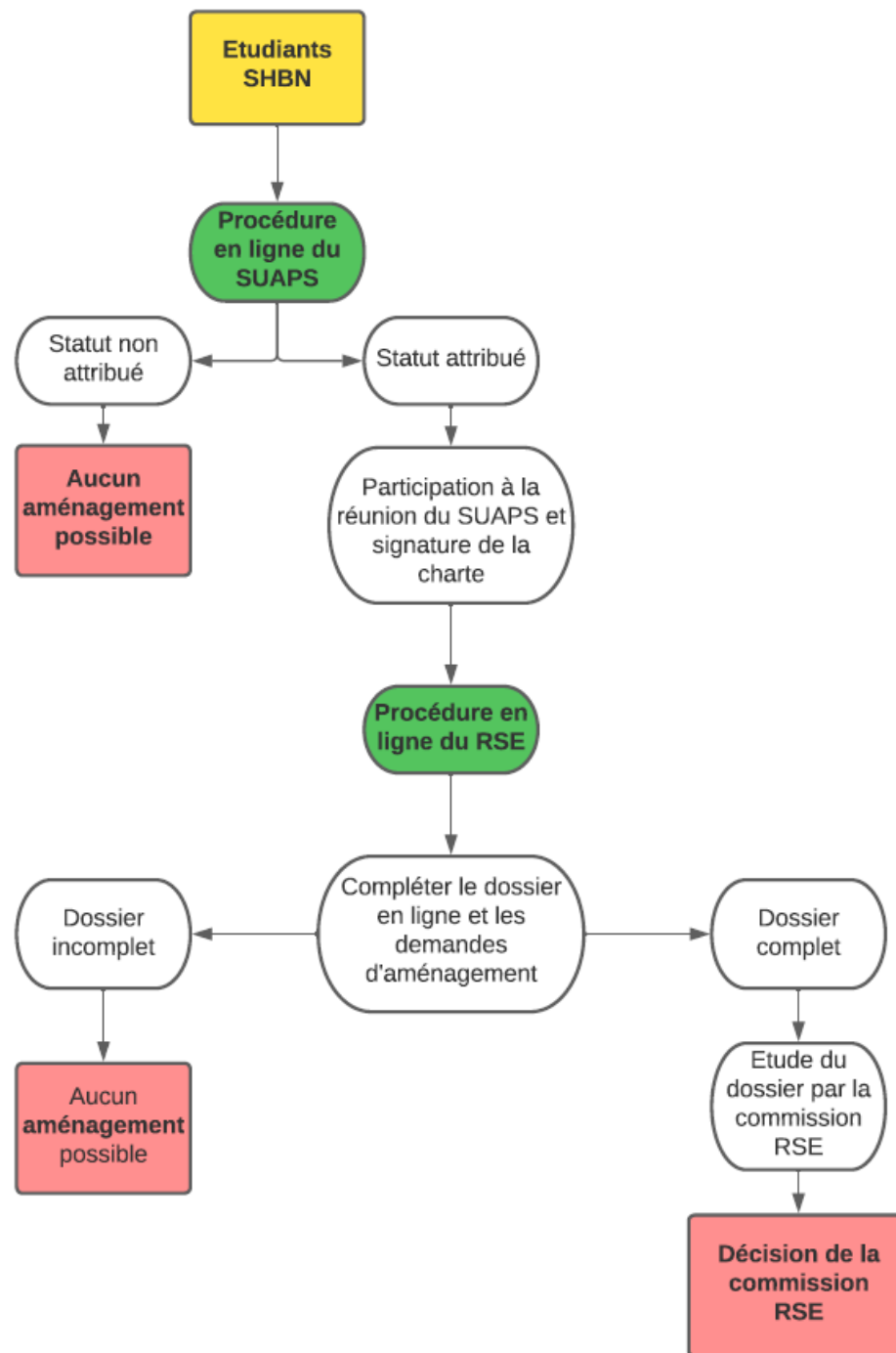




ÉTUDIANT SPORTIF DE HAUT/BON NIVEAU



RAPPEL : dossier en ligne à compléter avant le **07 septembre 2026 minuit**





ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP



Vous pouvez joindre :

Service Santé Etudiant (SSE) –

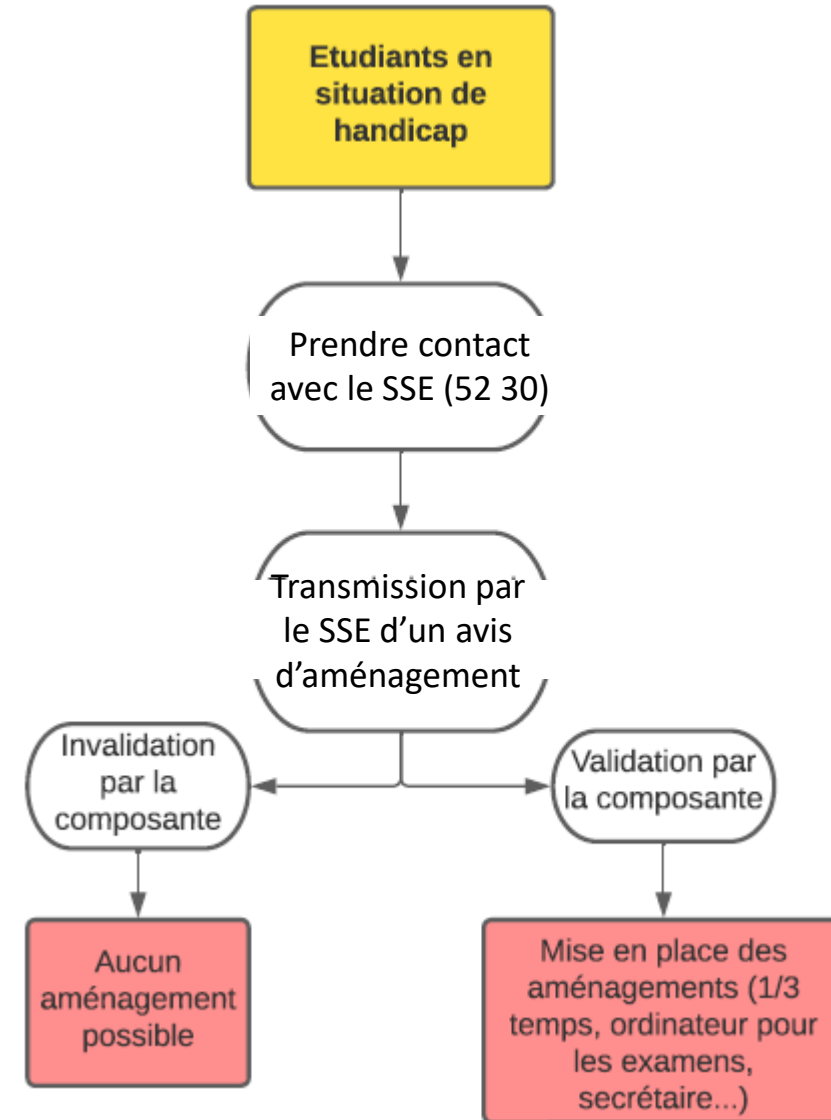
02 31 56 52 30

Référents handicap UFR STAPS :

Thierry BLANLUET

Pascale LECONTE

Emilie BAZEILLE





PROCÉDURE ÉTUDIANT DISPENSÉ



- Procédure non rattachée aux RSE
- Présentation **obligatoire** de l'original du certificat médical aux enseignants des pratiques sportives concernées

ET

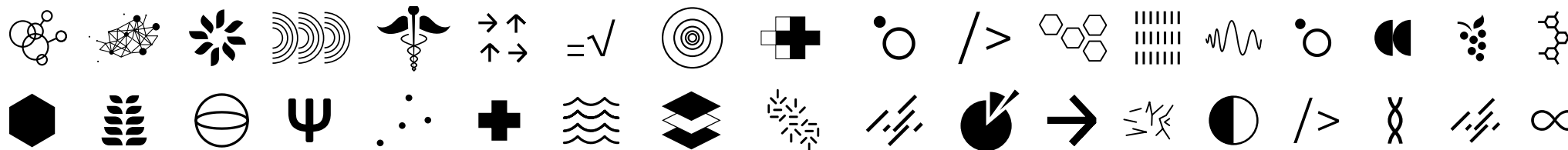
- Dépôt du certificat médical dans un délai **de 48h** (jours ouvrés) sur la plateforme **Objectif Réussites**.





UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

AU-DELÀ DE LA FORMATION, LES SERVICES À VOTRE DISPOSITION



Normandie Université



SANTÉ / HANDICAP



SSE • Service de santé étudiante

Examens de santé, consultations spécialisées, accompagnement social, handicap

- Caen Campus 1 • 47 avenue de Bruxelles • Rez-de-chaussée • MP 026
- <http://vie-etudiante.unicaen.fr/sante-handicap/>

Relais handicap santé de la DEVE (dir. études & vie étudiante)

- <https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/informations-pratiques/etudiant-en-situation-de-handicap/>
- deve.accueil.handicap@unicaen.fr

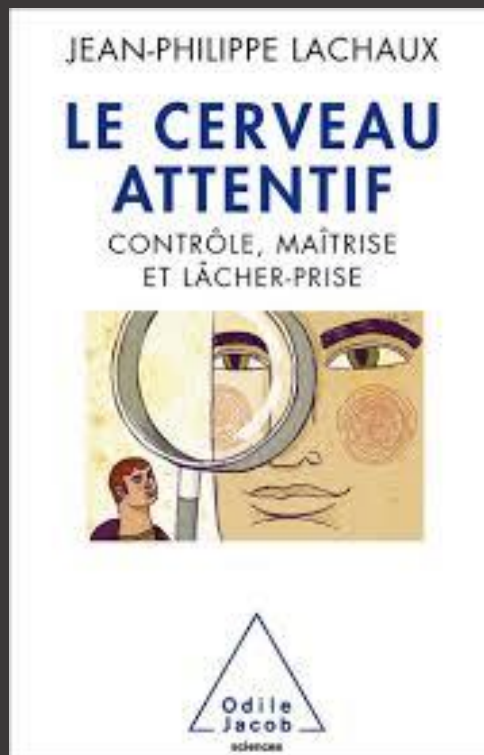




- Ouverture de 10h à 23h le lundi et de 9h à 23h du mardi au vendredi à partir du 4 septembre
- Du personnel à votre écoute, dans une **bibliothèque** confortable de 900 places assises,
- Deux salles de lecture, les ouvrages STAPS sont au rez de chaussée,
- Prêt de 12 livres pour 3 semaines
- 14 salles de travail en groupe et un espace « pause-café »,
- Kiosque : presse, magazines, romans, BD, mangas, dans un espace de détente,
- Prises électriques + Wi-Fi + casques audio pour vos ordinateurs perso,
- 26 PC et 2 copieurs/scanneurs en libre-accès.



- Chargées d'accompagnement : Bérénice DUQUESNE & Emmanuelle COLLEVILLE
deve.reussites.etudiantes@unicaen.fr
- Présence dans le bureau situé dans le Hall de notre UFR le mardi



Art 37 du Règlement intérieur de l'université de Caen Normandie : (...) Les téléphones portables doivent être en position éteinte pendant les cours, travaux dirigés et travaux pratiques ainsi qu'en salles de bibliothèque (conformément au règlement intérieur du service commun de la documentation annexé au présent règlement intérieur).